

- Affectation du résultat 2016 : le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit la somme de 149 015.24 € et le déficit d'investissement à l'article 1068 pour un montant de 58 049.25 €. Délibération votée à l'unanimité.
- Vote du budget primitif 2017 : Le budget de la commune 2017 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
Section de fonctionnement : 487 292.24 € ; Section d'investissement : 466 581.49 €
Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

IV) Budget Assainissement :

- Vote du Compte de Gestion 2016 : Le compte de gestion fait apparaître un excédent d'exploitation de 6 846.16 € et un déficit d'investissement de 2 920.78 € soit un résultat de clôture de 3 925.38€. Délibération votée à l'unanimité.
- Vote du Compte Administratif 2016 :
Section d'exploitation : Dépenses : 50 409.76 € ; Recettes : 56 125.47 soit un excédent de 5 715.71 €
Section d'investissement : Dépenses : 18 704.29 € ; Recettes : 18 899.40 € soit un excédent de 195.11 €
Le Maire n'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle au moment du vote.
Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0 Délibération approuvée à l'unanimité.
- Affectation du résultat 2016 : le conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation soit la somme de 6 846.16 € et le déficit d'investissement à l'article 1068 pour un montant de 2 920.78 €. Délibération votée à l'unanimité.
- Vote du budget primitif 2017 : Le budget assainissement 2017 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
Section d'exploitation : 62 441.16 € ; Section d'investissement : 25 523.78 €. Délibération votée à l'unanimité.

VI) Limite d'emprise foncière au droit de la propriété des consorts POUTHIER :

Le bâtiment des consorts POUTHIER sis 1 rue de la fontaine, cadastré AK168, étant en vente, il est nécessaire de régulariser l'emprise foncière de voirie au droit de cette propriété. Le conseil municipal autorise le Maire à mandater un géomètre pour définir la limite d'emprise de voirie et un notaire pour établir l'acte de vente. Cette régularisation s'effectuera à l'euro symbolique. Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout les actes ou documents relatifs à cette emprise foncière de voirie. Délibération votée à l'unanimité.

VI) Installation classée pour la protection de l'environnement : Demande de dérogation relative aux émissions de SO2 déposée par la société EQUIOM dont les installations sont sur Rochefort Sur Nenon et Châtenois : Avis du conseil municipal :

Une mise à disposition au public du dossier de réexamen comprenant une demande de dérogation relative aux émissions de SO2 (dioxyde de soufre) déposée par la société EQUIOM se déroule du lundi 27 mars au 23 avril 2017 à la mairie de ROCHEFORT et CHATENOIS. Après en avoir débattu, le conseil municipal émet un avis défavorable sur ce dossier et demande à la société de respecter les normes en vigueur. Délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections présidentielles : Nouveautés à retenir : les horaires de scrutin ont été modifiés pour les élections présidentielles. Les bureaux de vote fermeront à 19h. Deux membres du bureau doivent toujours être présents. Il reste possible de voter sans avoir à présenter sa carte d'identité pour les communes de moins de 1000 habitants. Les votes blancs sont désormais comptabilisés séparément des votes nuls. Ils ne sont pas pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés.
- Maison d'Assistants Maternelles : Trois professionnelles de la petite enfance, ont comme projet, la création d'une maison d'assistantes maternelles. Elles recherchent un local ou une maison d'habitation d'environ 120 m2.
- ADN MAN Franche Comté (Agir pour le Désarmement Nucléaire unilatéral de la France – Mouvement pour une Alternative Non-Violente) : c'est une association loi 1901. Elle demande aux communes de planter un arbre (ginko biloba) qui représentera sa résistance suite à la catastrophe au Japon. Le conseil municipal donne son accord. Le lieu restera à définir.
- Hôpital de Dole : suite à la lettre reçue de M. le Député Maire et adressée à la ministre des affaires sociales et de la santé concernant l'avenir de l'hôpital Pasteur à Dole, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas entériner ce courrier. En effet, dans ce courrier, il est dit que des réformes courageuses ont été prises. Or ces réformes ont altéré le fonctionnement de l'hôpital (fermeture d'étages, de lits, de la réanimation, etc...). De plus, la 2^{ème} ligne du SMUR est menacée la nuit.
- Bilan éclairage public : suite à l'extinction de l'éclairage public sur la commune, un bilan a été effectué par les services du SIDEC. Celui-ci distingue bien une baisse importante de la consommation d'énergie. Ce bilan sera présenté dans le prochain brevaunais.
- Bilan distribution électricité 2015 : le Maire présente le bilan de la distribution d'électricité pour l'année 2015 réalisé par le SIDEC qui est disponible en mairie.
- Points apports volontaires (PAV) : le Grand Dole demande aux communes si elles souhaitent implanter des conteneurs. Le conseil municipal n'est pas contre le principe mais le problème reste sur les lieux à définir et comment changer les habitudes des habitants. Un PAV pourra être installé dans le nouveau lotissement.
- Atelier comédie musicale : la fille de Mme CHANDON souhaite mettre en place un atelier comédie musicale à la salle de Brevans pour les enfants de 6 à 12 ans. Le conseil municipal décide de mettre à sa disposition la salle le mercredi après-midi uniquement avec un horaire à définir en fonction de l'agent chargé du ménage hebdomadaire. Cet atelier serait prioritairement destiné aux enfants de Brevans et Baverans et, seulement si le nombre d'enfants ne permet pas d'ouvrir cette animation, elle pourra être ouvert aux enfants extérieurs à la commune. Le conseil demande que soit étudiée la possibilité de faire un tarif préférentiel pour les enfants de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

- Cirque Européen : un spectacle aura lieu place de la Mare à Brevans les 6 et 7 mai 2017.
- Indemnité de Conseil du trésorier : Mme FLEURY, trésorière, remercie les élus pour la confiance qu'ils lui témoignent en versant annuellement une indemnité de conseil.

Questions posées par les conseillers municipaux :

- M. LANOY : Concernant les nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes d'identités, M. LANOY fait constater que plusieurs maires sont contre cette modification. Le maire informe que nous avons accepté de prendre les demandes en ligne mais qu'à ce jour aucune information n'a été donnée sur le sujet.
- M. VALCHER demande la liste des Brevannais qui adhèrent aux différentes associations communales.
- Mme GIET regrette de ne pas être informée du décès des habitants de la commune. Elle propose de mettre un affichage des décès afin que les personnes, n'étant pas en possession du journal local, en soient informées. Pour autant, cela restera la volonté des familles.

Séance levée vers 23 H 45

Le Maire, G. FUMEY